



Obligations des copropriétaires en l'absence d'isolation phonique

Par **stb_old**, le **28/09/2007** à **19:15**

Bonjour,

Je suis copropriétaire dans un vieil immeuble et je suis très gênée par les bruits provoqués par mes voisins du dessus eux aussi copropriétaires.

Je souhaite faire intervenir une entreprise d'isolation phonique par injection.

1) Dois-je en assumer seule les frais ?

2) L'entreprise veut effectuer l'injection de l'isolant par le plancher de mon voisin, celui-ci peut-il s'y opposer ? (ses revêtements de sol sont en mauvais état et nos appartements ne sont séparés que par un plancher et un plafond en brique).

Merci d'avance pour votre réponse